



COMMUNE DE LA BAULE-ESCOUBLAC  
**PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE  
 ET DU PATRIMOINE (PVAP)**  
 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

GHECO URBANISTES  
 Bernard WAGON, chargé d'étude  
 Thomas Cabanel, assistant d'étude  
 Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art  
 PHYTOLAB - Guillaume GARNIERO, Paysagiste

Date : Novembre 2024  
 Échelle : 1/2500e

**2b - PLAN CENTRE  
 QUARTIER CENTRE**



- Limites administratives**  
 - - - - - Limite commune
- Limites du site patrimonial remarquable et du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine**  
 - - - - - Limite du site patrimonial remarquable  
 - - - - - Sous-secteur
- Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur**  
 ■ Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toiture, etc.)  
 — Mur de soutènement, rempart, mur de clôture  
 \*\*\*\*\* Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine  
 ☆ Éléments extérieurs particuliers  
 ■ Espace libre à dominante végétale  
 ■ Parc ou jardin de pleine terre  
 ■ Séquence naturelle  
 ●●●●● Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble  
 ● Arbre remarquable ou autre élément naturel  
 ■ Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale  
 ■ Cours d'eau ou étendue aquatique
- Immeubles non protégés**  
 ■ Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère  
 ■ Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction**  
 ○ Immeuble bâti ou non bâti à requalifier  
 < Point de vue, perspectives à préserver ou à mettre en valeur  
 - - - - - Hauteur maximale de façade  
 - - - - - Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer  
 ■ Espace vert à créer ou à requalifier  
 ■ Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier